

**MAIRIE D'AUZANCES - Place Jean Moulin
23700 AUZANCES**

**DECISION n° 2025-19
portant sur l'approbation de devis
pour l'aménagement d'un atelier de sellerie garnissage**

Madame le Maire d'Auzances,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la délibération n° 2020-17 du Conseil Municipal d'Auzances, réuni en séance ordinaire le 27 mai 2020, confiant à Madame le Maire des délégations, dont celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
Vu la décision n° 2024 – 28 en date du 6 décembre 2024 portant demande de financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2025 – DETR 2025 – pour le projet d'aménagement d'un atelier de sellerie garnissage dans un espace de l'ancienne friche industrielle route de la Courtine,
Vu l'accusé de réception du dépôt de dossier au titre de la DETR 2025 en date du 11 décembre 2024,
Considérant la nécessité de réaliser des travaux pour l'aménagement de cet atelier afin de permettre l'installation du porteur de projet dans les délais,

Vu les devis suivants :

- SIVOM AUZANCES BELLEGARDE – 5 route de Sarcelles – 23700 AUZANCES, pour la sécurisation de l'accès à l'atelier de sellerie garnissage pour un montant de 604, 80 € HT – 725, 76 TTC,
- BENITO Thierry – 4 route de Montluçon – 23700 ROUGNAT, pour la fourniture et la pose d'une porte de garage sectionnelle et la fourniture et la pose de menuiseries isolantes en PVC, pour un montant de 7 266, 00 € HT – 8 719, 20 € TTC,
- FLO ELEC – 1 Moulin Raynaud – 23700 LES MARS, pour la création d'une installation électrique, pour un montant 7 606, 00 € HT – 9 127, 20 € TTC,

DECIDE

Article 1^{er} : les devis suivants sont acceptés :

- SIVOM AUZANCES BELLEGARDE – 5 route de Sarcelles –

Accusé de réception en préfecture
023-212301303-20250515-2025-19-AU
Date de télétransmission : 15/05/2025
Date de réception préfecture : 15/05/2025

23700 AUZANCES, pour la sécurisation de l'accès à l'atelier de sellerie garnissage pour un montant de 604, 80 € HT – 725, 76 TTC,

- BENITO Thierry – 4 route de Montluçon – 23700 ROUGNAT, pour la fourniture et la pose d'une porte de garage sectionnelle et la fourniture et la pose de menuiseries isolantes en PVC, pour un montant de 7 266, 00 € HT – 8 719, 20 € TTC,
- FLO ELEC – 1 Moulin Raynaud – 23700 LES MARS, pour la création d'une installation électrique, pour un montant 7 606, 00 € HT – 9 127, 20 € TTC,

pour l'aménagement de l'atelier de sellerie garnissage.

Auzances, le 15 Mai 2025

Le Maire,



Françoise SIMON

